



# FETE DES JEUNES 2020

## NOTE D'INFORMATION AUX MOINS DE 15 ANS

Vous participez à la filière HORIZON 2024 (H2024), qui est un ensemble de compétitions individuelles et par équipes, suivies d'un stage national. Vous êtes donc susceptible d'être qualifié pour la Fête des Jeunes qui aura lieu à Nantes les 20 et 21 juin 2020. Vous aurez aussi la possibilité d'être sélectionné(e) pour le stage national de détection qui concerne les 15 premiers du classement national M15 à toutes les armes. Il aura lieu au C.I.S de VICHY du **dimanche 5 juillet 2020 à 14h00 au vendredi 10 juillet 2020 à 13h00**.

Pour vous aider à comprendre la filière H2024, vous devez vous familiariser avec le découpage des épreuves.

## 1- L'organisation en zones

Qu'est-ce qu'une zone ?

C'est le regroupement de plusieurs comités régionaux

Le Comité Régional d'Escrime Auvergne Rhône Alpes fait partie de **la zone Sud Est**, avec le comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Comité de Corse

## 2- Comment se qualifier pour la Fête des Jeunes en individuel :

### a) Les épreuves sélectives :

Pour participer à la Fête des Jeunes en individuel, il y a quatre épreuves prises en compte :

1. une épreuve régionale
2. deux épreuves de zone, dont une (la deuxième, « Z2 ») appelée ¼ de finale
3. une épreuve nationale appelée ½ finale

### Une épreuve régionale :

L'épreuve régionale est la première étape de la filière H2024.

Le nombre de participants à cette épreuve, détermine le quota du comité régional pour l'épreuve nationale.

## Deux épreuves de zone :

---

La première épreuve de zone (Z1) décidée entre les comités AURA, PACA et Corse ne compte uniquement que pour le classement régional.

La deuxième épreuve de zone (Z2) compte à la fois pour le classement régional et le classement national.

## Une épreuve nationale (1/2 finale H2024)

---

L'épreuve nationale est la dernière étape avant la Fête des Jeunes.

<i>Armes</i>	<i>Epée</i>	<i>Fleuret</i>	<i>Sabre</i>
<i>Lieux</i>	<b>Pont à Mousson</b>	<b>Roanne</b>	<b>Besançon</b>

- **Le classement national**, établi à partir des résultats :

1. de l'épreuve régionale
2. de l'épreuve de zone (Z2) 1/4 de finale H2024
3. de l'épreuve nationale 1/2 finale H2024

- **Le classement régional**, établi sur la base des résultats :

1. de l'épreuve régionale
2. des deux épreuves de zone (Z1 et Z2)
3. de l'épreuve nationale 1/2 finale H2024

## Fête des Jeunes :

---

Chaque Comité dispose d'un quota qui lui est attribué par la FFE.

### b) Les modes de qualification

- **Pour l'épreuve régionale, pas de quota**

- **Pour les 2 épreuves de zone, pas de quota**

- **Pour l'épreuve nationale**

- Le classement régional actualisé avant l'épreuve nationale permettra de qualifier les tireurs du comité régional AuRA en fonction des quotas affectés par la FFE à notre région, par arme.  
Pour chaque tireur, **les deux meilleurs** résultats sur trois épreuves seront comptabilisés dans le classement.

- **Pour la Fête des Jeunes**, la qualification se fera :

- soit par le classement national « Moins de 15 ans » actualisé : les 40 premiers sont qualifiés ;
- soit par le classement régional : sélection des qualifiés en application des quotas, sans tenir compte des tireurs déjà qualifiés par le classement national.

### 3- Comment se qualifier pour la Fête des Jeunes en équipe :

Il faut :

1. Participer aux épreuves individuelles H2024
2. Participer au stage préparatoire (stage de Printemps de Voiron, du 27 au 30 avril 2020)

**La sélection au stage de Printemps se fera à partir du classement régional** (AuRA, les 2 épreuves de zone et le CN s'il a eu lieu avant le stage). 3 épreuves prises en compte sur 4. (2 sur 3 si le CN n'a pas eu lieu).

On sélectionne en priorité tous les tireurs sélectionnés en individuel à la Fête des Jeunes.

12 tireurs par arme, puis au choix de la commission jusqu'à 96 tireurs au total (la commission étant composée des 2 capitaines qui encadrent par arme, du ou des CTS, du président du CR ou son représentant).

Le Comité Régional AuRA pourra présenter 2 ou 3 équipes par arme à la Fête des Jeunes.

Les 2 premières équipes régionales seront composées des 3 premiers au classement régional (3 épreuves sur 4), le 4e sur proposition de la commission. Pour l'équipe n°3 voire n°4, proposition de la commission de sélection.

Pour tous, la participation au stage préparatoire et l'hébergement en commun le samedi soir à la Fête des Jeunes sont OBLIGATOIRES.

La commission de sélection pourra déroger aux règles ci-dessus en cas de force majeure, à condition que les tireurs ou les clubs aient prévenu le ou les CTS au moins un mois avant le début du stage.

Une fiche d'encadrement des stages sera envoyée à tous les enseignants en début de saison, et le choix des capitaines sera proposé par le ou les CTS au président du Comité Régional.

Le Conseiller Technique Sportif  
Jean-Bernard Duchateau